

# La Cimade dénonce encore « la politique du chiffre »

## ÉTRANGERS

L'association qui les assiste met en cause la politique appliquée au Centre de rétention d'Hendaye

PIERRE PENIN  
p.penin@sudouest.fr

Francisco Sanchez-Rodriguez est catégorique : « Les trois-quarts des personnes retenues à Hendaye n'avaient rien à y faire. » Le juriste de la Cimade au Centre de rétention administrative (CRA) a épluché les cas des 320 étrangers passés par le site de la frontière basque en 2015. Hier, devant la presse, l'organisation de défense des étrangers retenus dressait un nouveau bilan critique de l'activité du CRA local.

L'État a ouvert ces centres pour y placer des personnes étrangères arrêtées en situation irrégulière. Elles y patientent jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur leur sort : libération, « éloignement » ou assignation à résidence. « Sur les 320 retenus d'Hendaye, 47 % ont fait l'objet d'une procédure d'éloignement. Et seulement 23,3 % vers un pays hors de l'Union européenne. » Autrement dit une expulsion vers le pays d'origine. Pour la Cimade, ces 23,3 % sont les seuls cas incontestables au regard des règles de séjour en France.

### La question sanitaire

Aux yeux de l'organisation, tous les autres dossiers dénotent une politique « d'enfermement banalisé ». « François Hollande avait dit que la rétention est une pratique exceptionnelle, nous constatons que c'est la règle. » Le reste des « éloignés » (23,7 %) partis du CRA d'Hendaye étaient des demandeurs d'asile dans un autre pays de l'Union, des citoyens européens sans leurs papiers et autres étrangers avec un titre de sé-



Francisco Sanchez-Rodriguez, Hélène Ducarre et Alec Cadi, mobilisés au sein de la Cimade. P.H.P.P.

jour dans un autre état de l'espace Schengen. En 2015, 146 retenus ont finalement été libérés (46,6 %), « sur des questions de droits et non de fond », souligne Francisco Sanchez-Rodriguez.

Pour leur défenseur, ces statistiques démontrent « la politique du chiffre » partout à l'œuvre. Et de dénoncer une propension à éluder des situations sanitaires incompatibles avec la rétention ou l'« éloignement ». « Il y a une entrave préfectorale à l'établissement de certificats médicaux », affirme le juriste. Ce dernier a saisi de la question le contrôleur général des lieux de privation de liberté. « Nous attendons ses conclusions. »

Au-delà de son action entre les murs du CRA, la Cimade a reçu 110 personnes lors de ses deux permanences hebdomadaires. Treize d'entre elles étaient des demandeurs d'asile sans place dans une Centre d'accueil spécialisé (Cada). « Nous recueillons leurs récits », in-

dique Hélène Ducarre qui vient de transmettre la présidence de la Cimade Bayonne à Alec Cadi. Ces étrangers confient pourquoi ils ont quitté leur pays d'origine, expliquent les dangers qui les ont poussés à l'exil. « Nous tentons de les aider à prouver leurs dires et accompagnons leur demande d'asile en France. »

### L'asile au compte-gouttes

En 2015, quatorze personnes reçues par la Cimade étaient des déboutés du droit d'asile. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a estimé que leur situation ne justifie pas l'asile politique. Ou qu'ils n'en ont pas apporté la preuve. « Il faut savoir que la France déboute 70 % des demandeurs d'asile. La moyenne européenne, c'est 50 % », appuie Hélène Ducarre.

Dans la grande variété de cas auxquels font face les bénévoles, les difficultés familiales occupent une place très importante. Lorsqu'une

séparation intervient dans un couple mixte, le conjoint étranger ne pourra pas prétendre au renouvellement de sa carte de séjour. « Nous avons eu à suivre 42 personnes dans ce contexte. » La Cimade assiste aussi des étudiants étrangers, des malades qui tentent de faire reconnaître leur fragilité, des parents qui essaient de faire revenir un enfant laissé au pays, des travailleurs en quête d'un droit de séjour, des dossiers de naturalisation, d'apatridie...

Tous ces gens viennent essentiellement d'Afrique. « À 76 % », détaille Alec Cadi. « Mais sur les 37 pays représentés, aucun Syrien, Irakien ou Libyen », insiste-t-il. Le président de la Cimade entend ici démonter l'idée installée par la crise migratoire actuelle d'une sur-représentation de ces nationalités. Alec Cadi défend « l'impératif d'informer le public », d'apporter de la nuance dans le débat migratoire. Et la Cimade projette de commencer par la base : aller bientôt à la rencontre des scolaires.